

Pour diffusion immédiate
CNW Code 37
Hebdomadaires régionaux de Québec

Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain

L'audience publique se poursuit le 18 février 2025

Québec, le 23 janvier 2025 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Martin Lessard, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le [projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain par la Société de projet B.V.H.2, s.e.n.c.](#) Elle se déroulera à compter du 18 février 2025, à 19 h, au Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, pavillon Jacques-St-Gelais-Tremblay. Les séances de cette deuxième partie se poursuivront les jours suivants selon la participation publique et les besoins de la commission.

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur point de vue sur le projet à la commission.

Date : Le 18 février 2025

Heure : 19 h

Endroit : Musée d'art contemporain de Baie Saint-Paul
Pavillon Jacques-St-Gelais-Tremblay
23, rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul

Aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Comment participer?

Il y a plusieurs façons de donner son point de vue.

D'abord, il est possible de s'adresser à la commission à l'occasion d'une séance publique, que ce soit pour résumer un mémoire ou s'exprimer verbalement sur le projet.

Afin de nous permettre de planifier les séances publiques, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant le 4 février 2025 à 16 h en remplissant le formulaire [Je parle à la commission](#) ou, pour ceux et celles qui n'ont pas accès à Internet, en téléphonant au 1 800 463-4732. Les participantes et participants peuvent également déposer un mémoire sans le présenter en séance.

Rappelons qu'un mémoire est un document qui n'a aucune limite de page et qui sert à exposer des préoccupations ou des opinions sur le projet. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent ces opinions. La date limite pour envoyer un mémoire au BAPE en

remplissant le formulaire [Je transmets un mémoire](#), ou encore, en l'acheminant par la poste, au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6 est le 13 février 2025 à midi.

Les modalités de participation ainsi que des indications concernant la préparation d'un mémoire ou d'une opinion verbale se trouvent dans la page [Je donne mon point de vue](#) et dans la section [Participer](#) du site Web du BAPE.

Enfin, la commission offre aussi la possibilité de lui faire parvenir un court commentaire (moins de 1 000 caractères) ou une image commentée. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire approprié [Je transmets un commentaire](#) ou [Je transmets une image commentée](#) avant le 13 février 2025 à midi.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#) ainsi que dans le [site Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés.

Les documents peuvent aussi être consultés à la bibliothèque René-Richard située au 9, rue Forget à Baie-Saint-Paul ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Urbain localisé au 917, rue Saint-Édouard. Les citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, au plus tard le 20 mai 2025. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#). Découvrez également le [Projet Scarabec](#), une bande dessinée qui illustre de manière ludique le déroulement d'une consultation publique.



– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
581 925-0670 ou 1 800 463-4732
eolien-desneiges-charlevoix@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca